



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 9 octobre 2023

Présidence : Mme Daniela Nagy

Objet : PRÉAVIS 14/2023 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis no 14/2023 de la Municipalité du 21 août 2023 ;  
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 51 voix pour et 1 abstention



1. **d'établir** l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 ;
2. **de maintenir** le taux communal d'imposition à 62.5% de l'impôt cantonal de base ;
3. **de maintenir** également tous les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2023.

Ainsi délibéré en séance du 9 octobre 2023.

La Présidente

La Secrétaire

Daniela Nagy

Catherine Fonjallaz